

Société française d'archéologie. Congrès archéologique de France. 1931.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

SAINT-OUTRILLE-LES-GRAÇAY

par M. Maurice DUMOLIN

Histoire. — Graçay fut, dans le haut moyen âge, une place forte importante sur les frontières du Berry. Le hameau voisin, où s'élève notre église, s'appelait, du ^x^e au ^{xiii}^e siècle, Nundray (*Nundriacum*), nom formé sans doute d'un gentilice romain. Mais, dès 1123, dans une bulle de Calixte II, il est nommé « Beatus Austregisilus Graciacencis » et, à partir du ^{xiv}^e siècle, le nom du saint, qui avait évangélisé le Berry au commencement du ^{vii}^e siècle, remplaça tout à fait l'ancienne dénomination (1).

Par une charte de 1014, que La Thaumassière a vue au ^{xvii}^e siècle, mais qui a disparu des archives du Cher (2), Raimbaud, seigneur de Graçay, donna des biens au chapitre de chanoines, qui existait déjà depuis un certain temps à Nundray et qui dépendait du chapitre de Saint-Aoustrille-du-Château, à Bourges. Cette dépendance explique le vocable de la collégiale et le nouveau nom donné à Nundray. Au ^{xii}^e siècle Regnaud de Graçay, en 1203 Étienne II accordèrent aux chanoines de nouveaux privilèges. Dans l'intervalle, en 1106, 1180, 1221, 1255; des difficultés s'élevèrent entre les chapitres de Bourges et de Nundray. En 1255 notamment, le premier réclama, sans doute pour droit d'accroissement, la moitié des meubles et des biens du second, qui transigea pour une redevance

(1) L'orthographe officielle est ici *Saint-Outrille*; mais on écrit *Saint-Aoustrille* pour la commune de l'Indre, à l'ouest d'Issoudun.

(2) La Thaumassière, *Hist. du Berry*, édition 1868, III, pp. 2 et suiv. — Buhot de Kersers, *Saint-Aoustrille-les-Graçay*, dans *Bull. Mon.*, 1887, pp. 511, 521 et *Statist. monum. du Cher*, IV, pp. 189-196.

annuelle de 100 livres. A la même date, le nombre des prébendes de Nundray fut fixé à douze.

En 1411, l'antipape Jean XXIII réunit les chapitres de Saint-Aoustrille de Bourges et de Graçay à celui de la Sainte-Chapelle de Bourges, avec lequel les difficultés se renouvelèrent. En 1562, Graçay fut pillé par les protestants et la plupart des archives de Saint-Aoustrille disparurent. Son chapitre fut supprimé à la Révolution et l'église devint paroissiale. Elle a été classée le 12 juillet 1886, mais fut oubliée sur la liste publiée à la suite de la loi du 30 mars 1887 (1), ce qui explique les regrets exprimés par Buhot de Kersers (2). Elle a été, depuis lors, réparée à plusieurs reprises.

Plan. — Régulièrement orientée, elle se compose actuellement d'une nef simple, très postérieure au chœur, d'un large transept et d'un chœur profond, formé de quatre travées droites et d'une abside en hémicycle, la partie droite étant flanquée de deux absidioles, qui communiquent avec elle et que le transept déborde au nord et au sud.

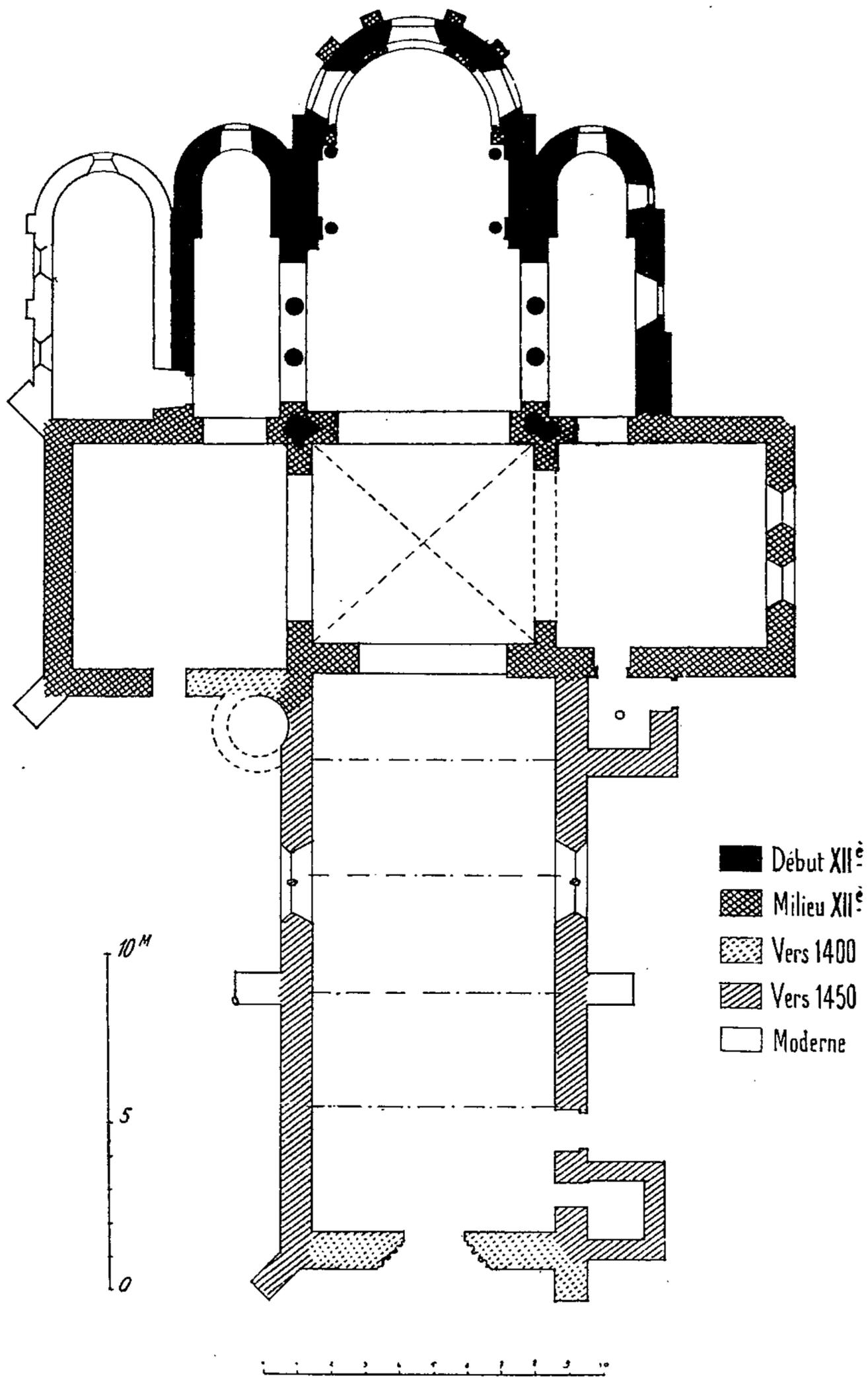
Ce plan, qu'on a qualifié de bénédictin, en se basant sur la longueur du chevet et la communication du chœur et des absidioles (3), se retrouve un peu partout, à Saint-Martin et au Ronceray d'Angers, à Saint-Lazare d'Autun, aux églises de Mauriac, de Peyrusse-la-Grande, et, en Berry même, à Saint-Jean-le-Vieil, de Bourges, à cette différence près que les absidioles y ont un chevet plat (4). Tout fait donc supposer qu'il est primitif et aucun indice sûr ne permet de croire, tant les murs du transept et des

(1) *Bull. Monum.*, 1887, p. 185.

(2) *Id.*, pp. 520-521.

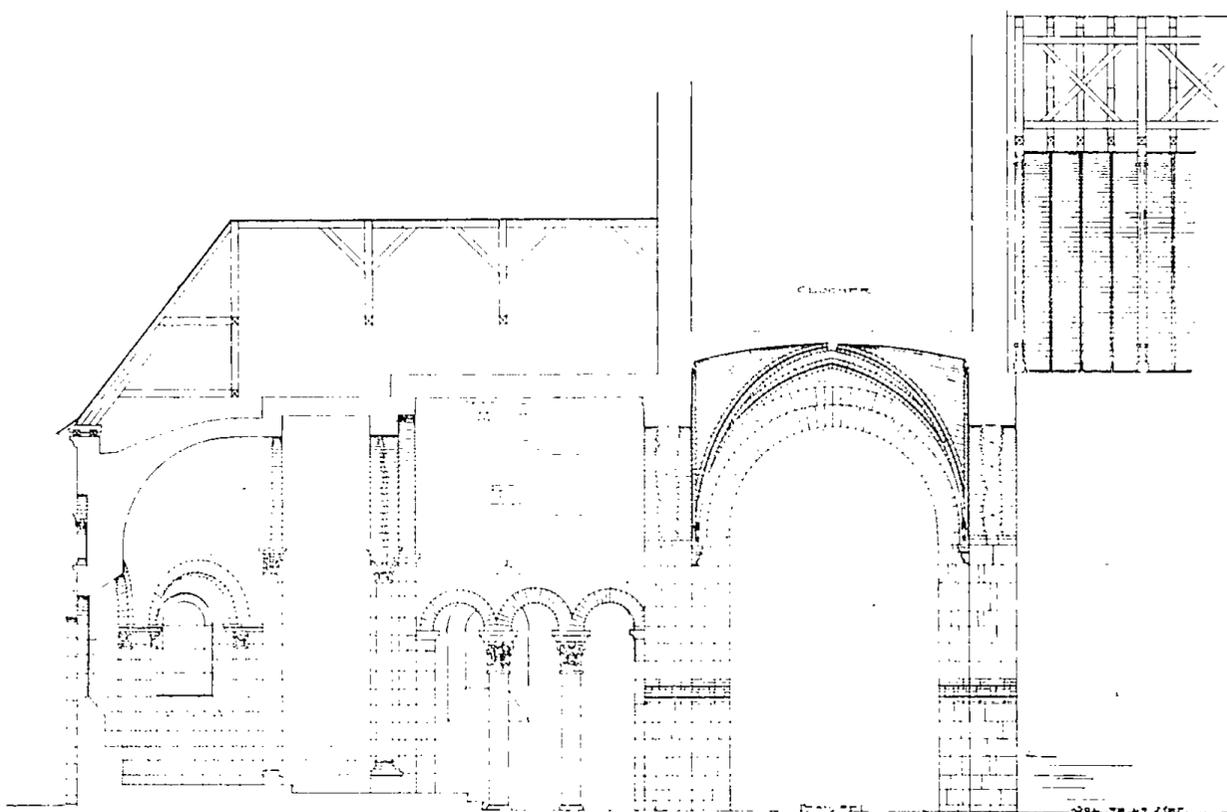
(3) Deshoulières, *Bull. Monum.*, 1922, p. 13 ; Lefèvre-Pontalis, *ibid.*, 1912, p. 440.

(4) Deshoulières, *L'église de Saint-Jean-le-Vieil*, dans *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. XXXIV, 1912.



Prieur del.

PLAN DE SAINT-OUTRILLE-LES-GRAÇAY



COUPE LONGITUDINALE

Prieur del.

absidioles ont été remaniés, qu'il y ait jamais eu deux absidioles de plus.

La plantation des piles du carré du transept est peu régulière, sans présenter les anomalies choquantes qu'on rencontre ailleurs, par exemple à Saint-Genès de Château-meillant.

Chœur. — L'abside, voûtée en cul-de-four, est éclairée par trois fenêtres en plein cintre, dont les ébrasements



H. Olivier phot.

ABSIDE ET CHŒUR

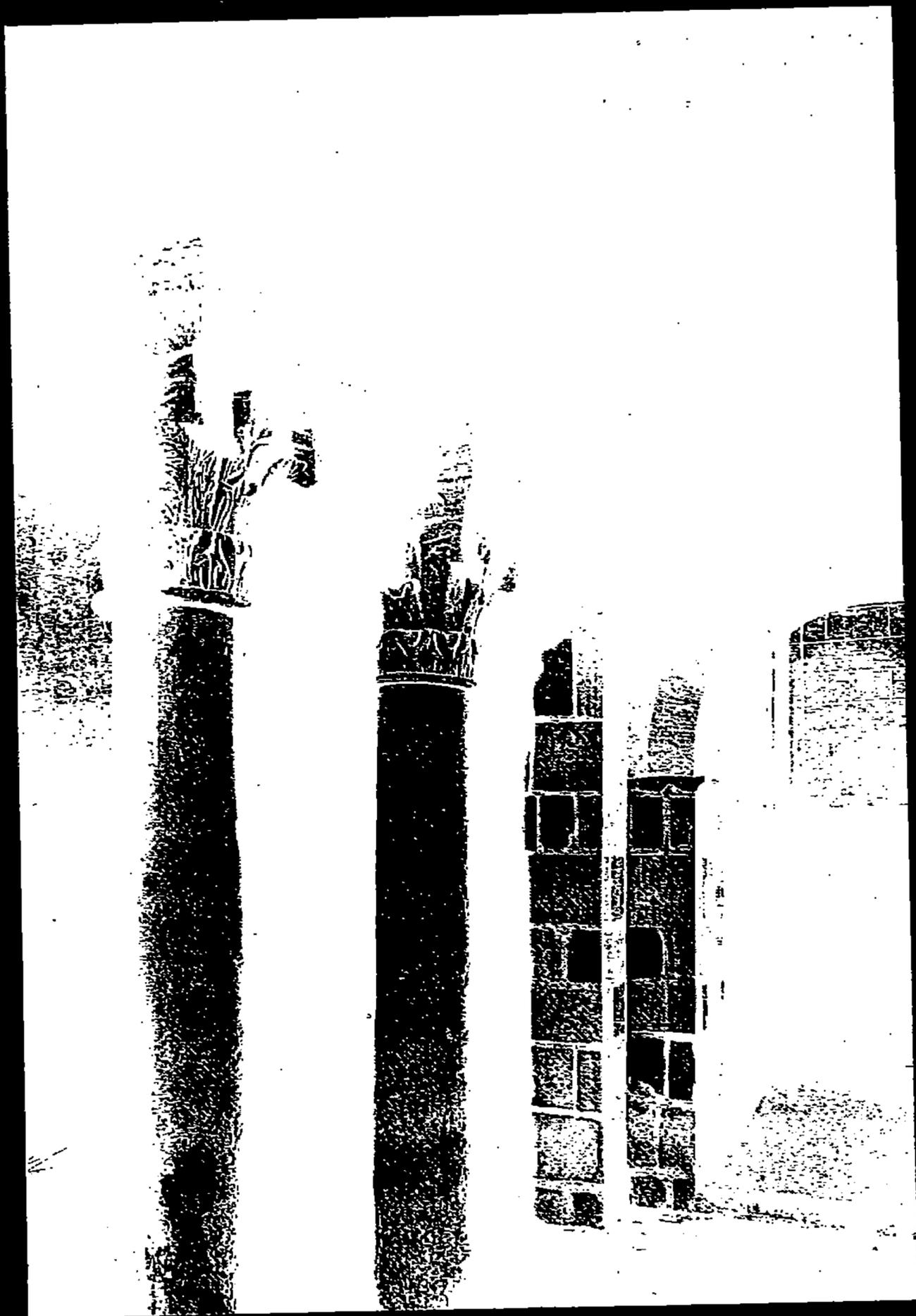
descendent presque jusqu'au sol et dont les archivolttes retombent sur des colonnettes, logées dans des rentrants. Celles-ci, dépourvues de bases, sont surmontées de chapiteaux à feuilles d'acanthé, dont plusieurs révèlent l'em-

barras du sculpteur pour terminer ses volutes, qu'il replie en forme de nœuds sous le tailloir. Leur style accuse la première moitié du XII^e siècle. La plupart paraissent avoir été bûchés d'un côté pour tenir dans les rentrants actuels, à la suite, sans doute, d'un remaniement des massifs séparant les fenêtres. En outre, la moulure que porte leur tailloir se termine, du côté des baies, par un biseau, comme si elle butait jadis contre une voussure supprimée pour l'élargissement des fenêtres.

Les dimensions de l'ébrasement de celles-ci soulignent le souci d'éclairer un chœur, que sa profondeur, comme dans la plupart des chœurs romans berrichons, devait rendre obscur et que les travaux de renforcement effectués après coup au transept avaient encore assombri. L'abside est encadrée par deux colonnes dégagées, logées dans des rentrants, dont les bases, faites de deux tores, séparés par une gorge, sont posées sur des socles en forme de coussins et dont les chapiteaux, du genre corinthien, sont de même style que ceux des colonnettes.

La travée droite qui précède l'abside, un peu plus haute que celle-ci, est couverte par un berceau, jadis en plein cintre, que l'écartement des murs, mal contrebutés, a aplati. Elle est limitée vers l'ouest par un doubleau aux arêtes vives, retombant sur deux autres colonnes dégagées. Leurs bases, très élevées et composées de deux tores séparés par une scotie, refendue elle-même par des filets, reposent sur des socles dont le profil étrange ressemble à celui d'une corniche retournée. Leurs chapiteaux à feuillages sont d'un aspect plus archaïque que les précédents et leur diamètre est plus grand que celui de la colonne, surtout du côté nord.

La partie suivante du chœur, voûtée aussi en berceau et plus élevée que la précédente, est divisée en trois travées par des arcades en plein cintre ouvrant sur les absidioles et retombant, de chaque côté, sur deux colonnes monolithes, galbées et surmontées de très beaux chapiteaux.



E. Lefèvre-Pontalis phot.

ARCADES AU NORD DU CHŒUR DE SAINT-OUTRILLE DE GRAÇAY

Ces arcades entre le chœur et les absidioles, visant à faire l'économie d'un déambulatoire et de chapelles rayonnantes, se retrouvent dans la région à Châteaumeillant, Blet, Plaimpied, les Aix-d'Angillon, La Celle-Bruère (Cher), Saint-Genou (Indre) et, bien que fréquentes aussi ailleurs (1), semblent une des caractéristiques les plus nettes du style roman berrichon, fait surtout d'emprunts aux régions voisines (2). Peut-être sont-elles une imitation simplifiée du chœur de la grande abbatale de Saint-Benoît-sur-Loire construit de 1067 à 1107 (3).

Les colonnes et leurs chapiteaux méritent spécialement l'attention. Du côté sud, les bases, faites d'un gros tore, sont apparentes. Le chapiteau oriental, plus gros que l'autre, a le bandeau et le biseau inférieur de son tailloir ornés de sculptures sur deux faces, le travail étant resté inachevé ; l'autre chapiteau a son tailloir lisse. Les corbeilles sont bien proportionnées aux fûts des colonnes et les feuillages, sans être disposés en quinconce, comme dans le type classique, présentent trois étages de volutes nettement marqués, celles des feuilles d'angle supérieures dépassant franchement l'abaque, comme dans le chapiteau corinthien.

Du côté nord, les bases des colonnes sont enterrées sous le dallage actuel, pour racheter la plus grande hauteur des chapiteaux. Ceux-ci ont leur tailloir sculpté sur toutes les faces et des corbeilles très évasées, plus grosses que les colonnes. Leur décor est mal équilibré, les feuilles, très séparées, se superposant aux trois étages de la corbeille sans être exactement d'aplomb et les motifs d'angle n'étant pas symétriques. Ce sont évidemment des œuvres romanes, habilement traitées, mais très archaïques, antérieures de

(1) Lefèvre-Pontalis, *loc. cit.* — Enlart, *Manuel*, 2^e éd., p. 250, note 5.

(2) Deshoulières, *Les églises romanes du Berry*, dans *Bull. Monum.*, 1909, pp. 469 et suiv. ; *Nouvelles remarques*, *ibid.*, 1922, pp. 5 et suiv. ; *Synthèse et conclusions*, *ibid.*, 1931, pp. 5 et suiv.

(3) M. Aubert, *Congrès d'Orléans*, 1930, pp. 610 et suiv.

quelques années aux chapiteaux qui leur font pendant et beaucoup plus à ceux de l'abside et aux chapiteaux du même genre qu'on peut voir à Plaimpied, aux Aix-d'Angillon, à La Charité, ou dans la nef de Vézelay. Elles s'apparentent à un chapiteau du porche de Saint-Benoît, où cependant les feuilles sont plus adroitement réparties.

La sculpture des chapiteaux à feuillages étant en avance sur celle des chapiteaux à personnages (1), il semble qu'on puisse, sans témérité, croire ceux-ci antérieurs à 1100, et voir dans ces arcades, qui paraissent bien en place, les restes d'une construction du dernier tiers du XI^e siècle.

Les absidioles ont leur partie circulaire voûtée en cul-de-four et leur partie droite voûtée en berceau, les deux parties de celle du nord un peu plus large que l'autre, se raccordant par un arc en tiers-point et les deux parties de celle du sud, par un arc en anse de panier. Les deux arcs, jadis en plein cintre, ont dû se déformer en sens opposé, par suite de l'écartement des murs du chœur, suivis par le mur gouttereau de l'absidiole méridionale, tandis que le mur extérieur de l'absidiole nord conservait son aplomb. Ces murs, qui ont visiblement subi de multiples remaniements, sont percés d'une fenêtre d'axe et de deux baies latérales, de dimensions et de hauteurs d'appui différentes, dont une seule, la plus petite de l'absidiole nord, paraît ancienne.

Transept. — Il semble évident que des troubles survenus dans la construction et indépendants peut-être de ceux du chœur ont nécessité la reprise complète des piles du carré du transept et leur renforcement par des contreforts en encorbellement, appareillés avec elles, d'une saillie de 0 m. 36 et soutenus par des consoles en forme de doucine allongée. On a voulu ainsi ne pas diminuer la largeur

(1) P. Deschamps, *L'âge des chapiteaux du chœur de Cluny*, dans *Revue de l'Art*, LVIII, p. 168.

du chœur et permettre le logement des stalles des religieux. Buhot de Kersers, comparant les consoles à celles du chœur de Saint-Remi de Reims, les croyait du x^e siècle. Mais M. Demaison a démontré que les supports de Saint-Remi ne datent que de la fin du xii^e siècle, vers 1190 (1). On peut donc placer cette reprise des piles au cours du xii^e siècle.

Elles sont reliées par de grands arcs fourrés, en plein cintre, décorés, sur chaque face, d'un second arc concentrique formant ressaut, comme au transept et au chœur de Saint-Benoît-sur-Loire. A l'intérieur du carré du transept, les sommiers de ces seconds rouleaux ont été détruits par l'établissement de la voûte d'ogives, plus récente, et il n'en reste que les parties supérieures. A l'extérieur du carré, ils subsistent intégralement. Leur appareil, à claveaux longs et étroits, qui rappelle les arcs du pourtour de la rotonde de Neuvy-Saint-Sépulcre, paraît nettement antérieur à celui des piles refaites, lesquelles ont dû être reprises en sous-œuvre. Il semble qu'on puisse dater ces arcs de la fin du xi^e siècle et l'ensemble massif de la construction fait supposer qu'une coupole était alors prévue au-dessus du carré, comme à Saint-Benoît-sur-Loire. Aucun indice ne permet d'ailleurs de croire qu'elle ait été exécutée et le carré a dû être couvert d'un plafond, comme les croisillons.

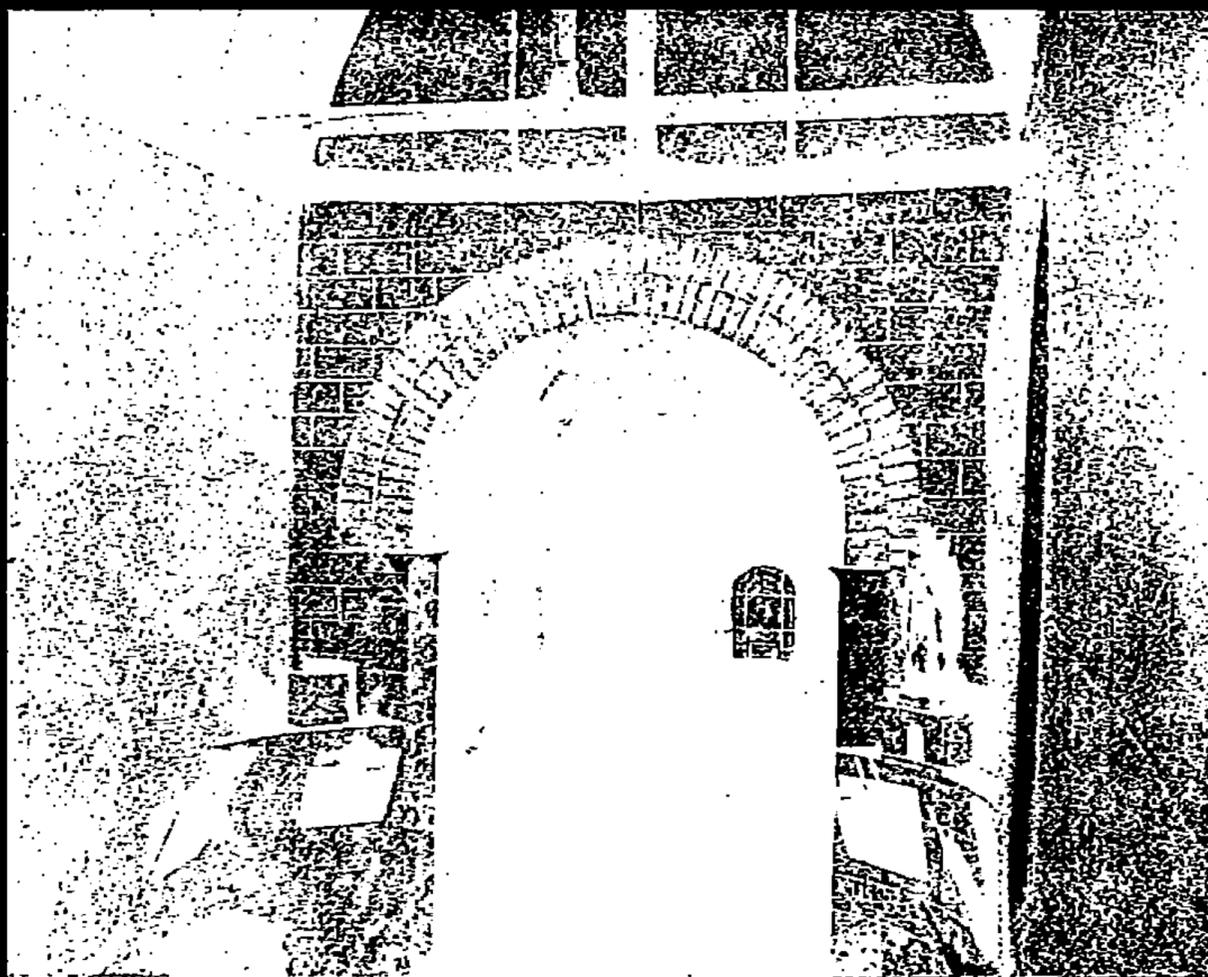
Les ogives et les formerets de la voûte actuelle, qui se profilent en un tore entre deux baguettes, retombent sur des consoles placées dans les angles, les ogives étant amorties par un ornement en forme de torche ou de pomme de pin, qui paraît une addition postérieure. Cette voûte, peu bombée et semblable à celle du chœur de Nohant-en-Gracay (2), ne doit pas être antérieure au xv^e siècle et

(1) *Congrès de Reims*, 1911, I, p. 70.

(2) A 6 kilomètres est de Gracay. Le carré du transept de Nohant est couvert d'une très curieuse voûte d'ogives du xii^e siècle.

semble à peu près contemporaine de la réfection du clocher qui la surmonte. Les croisillons sont couverts d'un plafond et percés au nord d'une seule fenêtre en plein cintre, paraissant ancienne, au sud de deux fenêtres et d'un oculus beaucoup plus récents. Leurs murs ont été aussi remaniés que ceux des absidioles.

Nef. — La nef actuelle, de cinq travées, longue de 16 m. 40, large de 6 m. 50, se raccorde au transept, plus



II. Olivier phot.

NEF ET ENTRÉE DU TRANSEPT

étroit, par des murs cintrés et ne date que du xv^e siècle avancé. Elle est éclairée de chaque côté par une fenêtre en tiers-point, dont les remplages, dépourvus de style, ont été restaurés. Sa charpente apparente est du système des chevrons formant fermes, avec, tous les cinq intervalles, une ferme complète, dont les entrails et les poin-

cons présentent des assemblages intéressants. Sa partie supérieure, non visible, limitée par un entrait retroussé, comporte un faîtage et un sous-faîtage, étrésillonnés par des croix de Saint-André. Les chevrons cintrés de sa partie inférieure forment un berceau en arc brisé, revêtu d'un lambris avec couvre-joints.

Extérieur. — Abside. — L'abside montre, au-dessous d'une corniche très simple, une portion de mur en blocage, coupée par une ligne interrompue de pierres de taille. Au-dessous, règne une galerie d'arcatures aveugles en plein cintre, retombant alternativement sur des colonnettes à chapiteaux feuillagés et sur des pilastres décorés d'entrelacs. Ce motif d'arcatures, très fréquent dans la région, se retrouve à Saint-Amand, Châteaumeillant, Charost, Blet, Ourouer, Plaimpied, Les Aix-d'Angillon (Cher), Saint-Martin-d'Ardenes, Saint-Genou (Indre) et est une imitation de l'ancienne abside de La Charité-sur-Loire. Mais le modèle de Saint-Outrille s'apparente surtout à la galerie de l'ancienne église du chapitre de Notre-Dame, à Châteaumeillant, qui abrite aujourd'hui la mairie et présente la même alternance de colonnettes et de pilastres à entrelacs.

Le mur de fond des arcatures est appareillé à gros joints. Les chapiteaux des colonnettes, ornés de feuilles d'acanthé, sont de même style que ceux de l'intérieur de l'abside. Ils sont taillés dans la même pierre que les fûts et les bases, faites de deux tores séparés par une scotie. Les entrelacs des pilastres intermédiaires sont très élégants et nettement accusés. Le pilastre nord est revêtu de deux plaques distinctes, d'inégale hauteur et de dessins différents, ce qui atteste le remploi. Au sujet de ces pilastres, Lasteyrie hésitait entre des œuvres romanes et le remploi de matériaux authentiquement carolingiens (1). On sait,

(1) *Architecture romane*, p. 582, note 1.

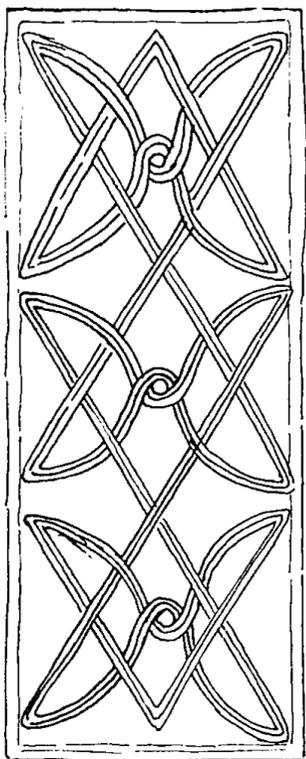
en effet, que les entrelacs du ix^e siècle ont été imités jusqu'à la fin du xi^e; mais on a remarqué, notamment en Anjou, que leur sculpture se creuse davantage à mesure qu'elle se fait plus tardive (1), et la netteté de ceux-ci



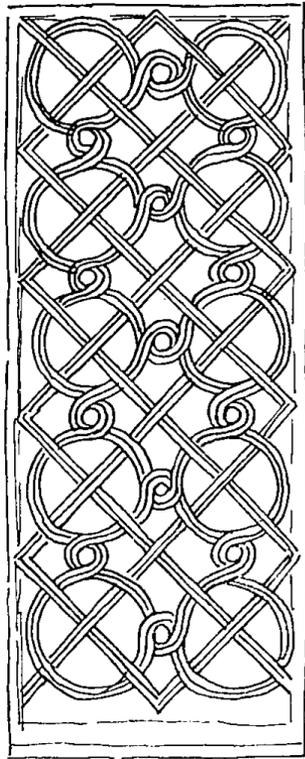
L'ABSIDE VERS 1887

ne plaide pas en faveur de leur ancienneté. En outre, d'après une observation du regretté Maurice Prou, les entrelacs carolingiens sont généralement à trois tresses, tandis que les entrelacs romans n'en ont que deux, ce qui

(1) L. de Farcy, *Entrelacs carolingiens de l'Anjou*, dans *Bull. Monum.*, 1906, p. 89.

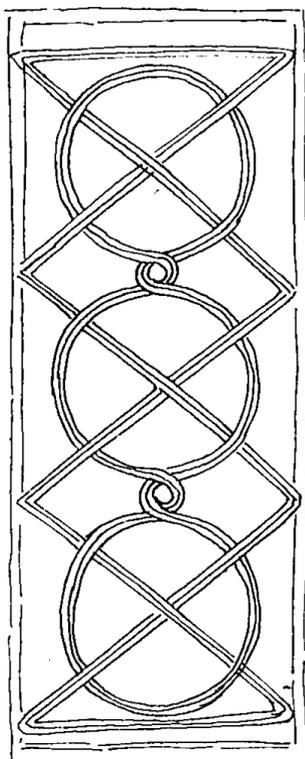


← 0,35 →

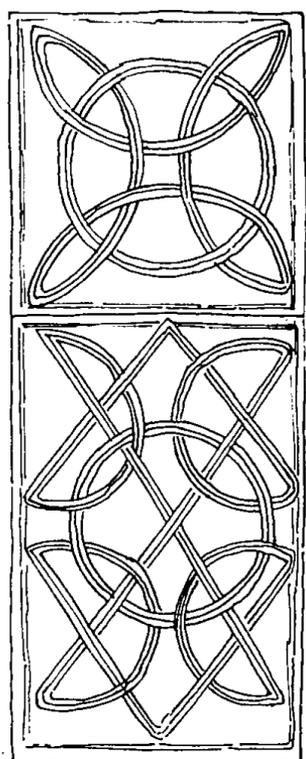


← 0,35 →

↑ 0,90 ↓



← 0,35 →



← 0,35 →

DÉCORATION DES PILASTRES EXTÉRIEURS DE L'ABSIDE

Prieur del.

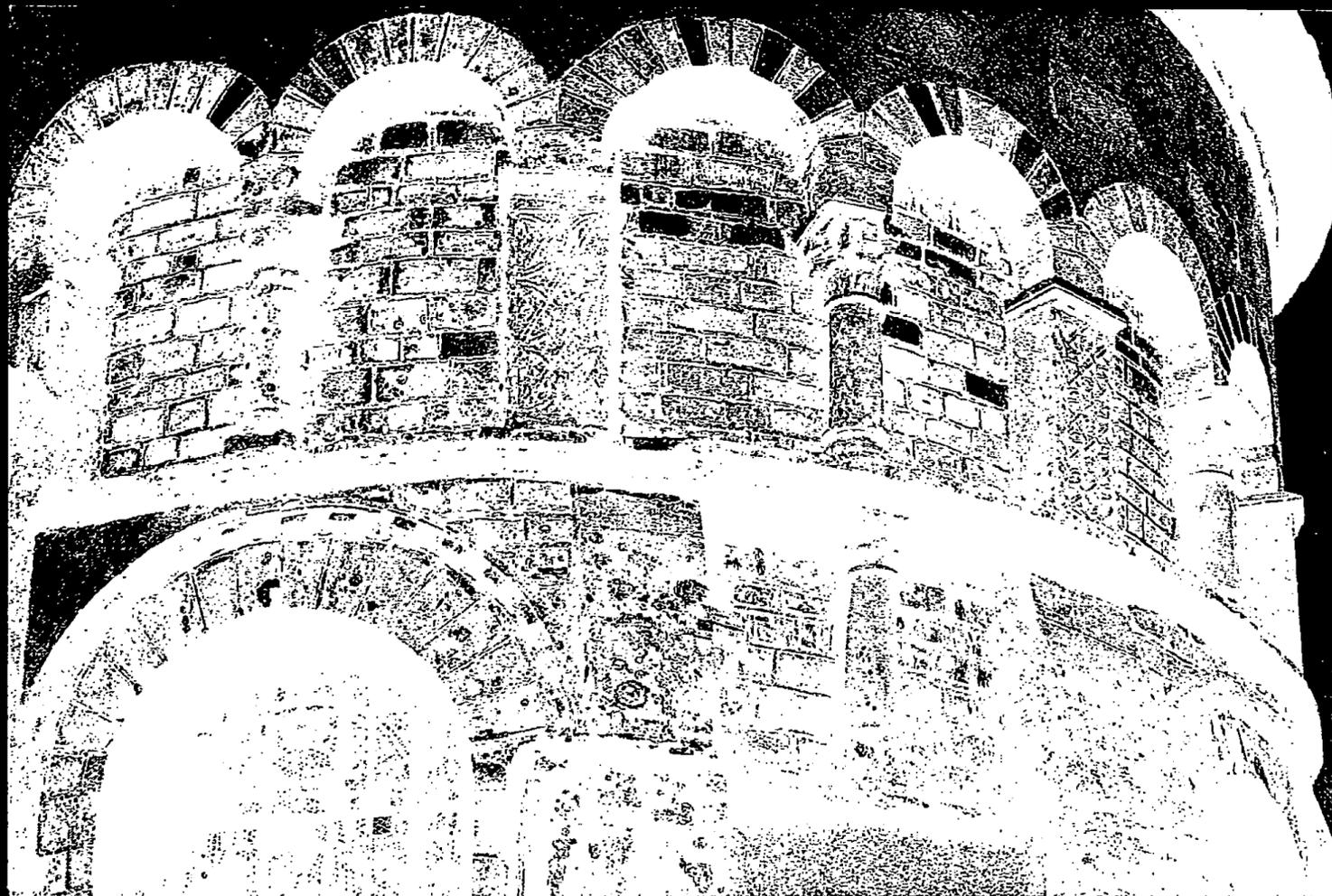
est le cas ici. On est donc tenté de croire qu'il s'agit de sculptures du x^e ou xi^e siècle remployées.

Au-dessous de la galerie d'arcatures s'ouvrent les trois fenêtres de l'abside. Elles sont flanquées de contreforts collés contre elles, dont le glacis, moins large que la pile, surmonte la moitié extérieure de celle-ci et qui ne sont pas à l'aplomb des pilastres de la galerie. L'archivolte des baies est contournée par un cordon de billettes, que les glacis des contreforts ont entamé et qu'on a prolongé ensuite sous ces glacis. La partie supérieure des intervalles séparant les fenêtres est meublée par un retrait du mur, coupé en son centre par une colonnette, semblable à celles de la galerie aveugle et supportant une corniche échiquetée. La partie inférieure, couverte d'un enduit récent, est nue. Mais on y distinguait encore, en 1887, un appareil en losange à larges joints, dit *opus reticulatum*, surmontant un appareil de même genre, droit et long (1). S'il est vrai que l'appareil réticulé ait continué à être employé aux xi^e et xii^e siècles (2), il ne saurait, pas plus que les entrelacs, constituer la preuve formelle de la haute antiquité du chœur actuel. Mais les vestiges anciens déjà relevés à l'intérieur font croire que l'abside, au moins son soubassement, peut très bien remonter au xi^e siècle.

La plantation maladroite des contreforts prouve qu'ils n'avaient pas été prévus et furent nécessités, comme les renforcements intérieurs, par le boucllement des murs. Leur position au ras des fenêtres et leur emprise sur les cordons de billettes, malgré l'échancrure des glacis, montrent que ces baies avaient originairement les mêmes dimensions extérieures et n'ont pu être élargies que par la suppression de rouleaux intérieurs, comme d'autres indices

(1) Buhot de Kersers, *Bull. Monum.*, 1887, p. 516 et fig. p. 514 et photographie de même date communiquée par M. Gauchery.

(2) Enlart, *Manuel*, I, pp. 12 et 239. Il y aurait peut-être des réserves à faire sur les dates de certains exemples fournis.



E. Lefèvre-Pontalis phot.

PARTIES HAUTES DE L'ABSIDE DE SAINT-OUTRILLE-LES-GRACAY

l'ont fait supposer. Cet élargissement, visant à mieux éclairer le chœur, a encore affaibli des murs ayant déjà besoin d'être étayés, ce qui explique l'importance des travaux de confortation.

Quant aux absidioles, des replâtrages successifs ont enlevé tout âge à leurs murs extérieurs, qui sont renforcés au voisinage des croisillons, ces surépaisseurs ne semblant aucunement être le reste d'absidioles supplémentaires, mais un simple moyen de résister au bouclement.

En somme, le chœur de Saint-Outrille paraît avoir été édifié dans le dernier tiers du XI^e siècle, à peu près en même temps que celui de Saint-Benoît-sur-Loire, dont il garde un lointain reflet. Il est peut-être le prototype de ceux de Châteaumeillant (église du chapitre de Notre-Dame), Saint-Amand, Charost, Blet, Plaimpied et les Aix-d'Angillon. A défaut du monument lui-même, les démêlés qui, dès 1106, s'élevèrent entre les chanoines de Nundray et leurs suzerains de Bourges, seraient un indice des développements pris alors par l'abbaye. Les troubles survenus dans la construction mal calculée nécessitèrent des remaniements importants, qui durent se prolonger pendant toute la première moitié du XII^e siècle.

Clocher. — Le clocher est monté sur une souche octogone en pierre, qui semble avoir été refaite au XV^e siècle et peut-être alors diminuée de hauteur. Elle se prolonge par une tour en charpente de même forme, close par des ardoises. A l'intérieur, un beffroi, contenant deux belles cloches, prend appui sur la souche et s'élève jusque dans la tour. La flèche en charpente, qui surmonte celle-ci, décrit une hélice, jadis régulière et que des réparations modernes ont déformée. Il s'est produit ici, et pour les mêmes causes, le phénomène de torsion que M. Deneux a expliqué pour la flèche de Puisseaux(1), les deux systèmes de construction étant identiques.

(1) *Bull. Monum.*, 1920, pp. 244-249.

Ils consistent en deux fermes perpendiculaires, se croisant sur un poinçon commun et des extrémités desquelles partent des arêtiers, rendus solidaires par une série d'enrayures horizontales. En séchant, le poinçon s'est tordu, entraînant les enrayures et, avec elles, les arêtiers, qui étaient de section trop faible. Un autre exemple de flèche en hélice, mais avec torsion bien moindre, s'observe à Nohant-en-Graçay.

On accède au clocher par un escalier en vis, logé dans une tourelle carrée à l'angle de la nef et du croisillon sud. Un arrondi dans l'angle symétrique au nord fait croire qu'une petite tourelle y était peut-être engagée.

Nef. — Le comble de la nef du xv^e siècle s'appuie assez maladroitement contre la tour du clocher. Les murs latéraux, étayés d'énormes contreforts postérieurs, ne présentent d'intéressant que, du côté sud, l'épure réduite d'une fenêtre flamboyante qui, d'ailleurs, ne ressemble pas à celle ouverte au-dessus.

La façade occidentale montre, au rez-de-chaussée, un portail en arc brisé, à l'étage deux fenêtres en plein cintre et un oculus et se termine par un pignon aigu. Entre les fenêtres, une console soutenait jadis une statue. Au-dessous, court un large biseau, sous lequel quatre consoles portaient le solin d'un toit en appentis, comme on en voit un à Nohant-en-Graçay.

Le portail, dépourvu de tympan, a son ébrasement mouluré de quatre boudins, deux gros en amande et deux petits arrondis, séparés par des gorges. Les gros boudins retombent sur des colonnettes nervées, dont les chapiteaux, à tailloir polygonal, sont ornés de feuillages et dont les bases sont formées d'un cavet entre deux listels et d'un tore aplati, le tout reposant sur un socle prismatique, qui se raccorde à une plinthe, engagée elle-même dans un talus. Les petits boudins se prolongent jusqu'à ce talus et sont

coupés par des bagues feuillues à hauteur des chapiteaux. Le profil des bases, qui n'a pas encore atteint le type buticulaire, si caractéristique du xv^e siècle avancé, incite à croire que le portail a pu être édifié vers 1400, plutôt avant qu'après, la nef ne datant que des environs de 1450 (1).

(1) Je prie MM. Lucien Prieur, architecte en chef, et Robert Gauchery, architecte des Monuments historiques, qui ont bien voulu me communiquer leurs relevés et fournir l'illustration de cette étude, de trouver ici l'expression de ma grande gratitude.
